

**RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE
LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION
ET DU STOCKAGE DES ARMES
BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)
OU À TOXINES ET SUR LEUR
DESTRUCTION**

BWC/MSP/2004/MX/WP.55
28 July 2004

FRANÇAIS
Original: FRANÇAIS
ANGLAIS ET FRANÇAIS
SEULEMENT

Deuxième réunion
Genève, 6 - 10 Décembre 2004

Réunion d'experts
Genève, 19 - 30 Juillet 2004
Point 6 de l'ordre du jour

**Les mesures de confiance dans la prise en charge de l'allégation d'emploi terroriste d'agents
NRBC: Les réseaux de laboratoires**

Présenté par la France

Introduction

1. A l'heure où la menace NRBC est avérée et aux expériences dégagées lors des allégations d'emploi du charbon comme menace terroriste depuis 1991, il apparaît que quelques rares pays disposent des technologies et méthodes pour prendre en charge une telle menace. Il s'avère également que la prise en compte de l'ensemble des menaces potentielles requière des capacités dépassant souvent les capacités nationales.
2. La gestion des allégations d'emploi d'armes terroristes NRBC semble actuellement limitée à quelques pays, mais les exemples d'actions terroristes des années écoulées soulignent que ce risque est devenu mondial.

Objectifs

3. Les lacunes identifiées découlent des constats suivants :
 - (i) La mise en place de contre mesures médicales et policières à la suite d'allégation d'emploi nécessite d'avoir confiance dans les résultats fournis par les laboratoires analysant les prélèvements. Cette confiance est nécessaire aussi bien au niveau national qu'au niveau international, à l'heure où les moyens de transport modernes diffusent très rapidement les maladies comme les récentes alertes sanitaires mondiales nous l'ont montré.
 - (ii) La deuxième nécessité est la rapidité de réaction afin de disposer du temps indispensable à la mise en place des contre mesures.

- (iii) Les objectifs sont de décrire une approche permettant non pas de combler ces lacunes mais de proposer une réflexion pouvant y participer, en s'appuyant sur :
- La constitution d'un réseau international de laboratoires compétents.
 - Le transfert de technologies et de protocoles permettant la diffusion des capacités au niveau mondial.
 - La formation de personnes compétentes pour la prise en charge des allégations.
 - L'établissement de méthodes de validation des laboratoires.
 - Le transport des échantillons contaminés.

Réseaux de laboratoires

4. Les compétences dans ces domaines NRBC ne peuvent être détenues ni par un seul homme, ni par un seul laboratoire. Il est indispensable de disposer au niveau national d'un réseau de laboratoires permettant la prise en charge globale du risque.

5. Au plan international, il est difficilement possible, hors de très rares cas nationaux, de disposer d'une capacité de réactivité permettant d'anticiper l'utilisation d'agents peu classiques ou modifiés. Il est alors nécessaire de disposer d'un réseau national et international de diffusion des connaissances, des technologies et des protocoles, visant à développer des capacités nationales nécessaires dont les résultats seront acceptés par tous.

6. La constitution de ce réseau est dépendant d'un soutien de la part des pays disposant de ces technologies sous la forme d'un réseau d'acteurs, d'un transfert de technologie, de formations et de validation permanente des méthodes de travail.

Transfert de technologie et de protocoles

7. La prise en charge des allégations ou des menaces repose sur un triptyque :
- (i) Les technologies indispensables : elles sont le plus souvent disponibles à l'achat sur étagère, mais l'évaluation de ces technologies n'a été effectuée que dans quelques laboratoires spécialisés, ayant les capacités d'évaluer ces techniques sans être dépendants d'une pression commerciale.
 - (ii) Les réactifs nécessaires : quelques réactifs commerciaux sont disponibles, souvent à des prix prohibitifs, sans réelle garantie qualitative. Ces réactifs peuvent être développés à moindre coût dans un contexte de recherche adapté au niveau international.
 - (iii) Les méthodes standardisées d'utilisation : Disposer d'une technique et des réactifs nécessaires ne permet pas d'établir la confiance dans les résultats obtenus. Il est nécessaire, pour que les résultats aient une valeur juridique incontestable d'appliquer des protocoles parfaitement standardisés. De même, les conditions de prélèvement, de transport et de conservation des échantillons doivent être parfaitement normées. Ces prélèvements d'origine diverse (humaine, animale ou environnementale) nécessitent des conditions techniques particulières, avec des compétences spécifiques.

8. Ceci nécessite de concevoir l'application d'une norme d'accréditation pour les laboratoires appartenant au réseau. Ceci nécessite également de définir une agence réelle ou virtuelle habilitée à la délivrance de cette accréditation.

Formations

9. Les techniques envisageables, la mise à disposition des matériels, la possession des réactifs adéquats ne permettent pas de qualifier un laboratoire. Une accréditation n'est pas envisageable sans un travail approfondi de formation des personnels du laboratoires aussi bien dans le domaine technique (de l'utilisation à la maintenance du matériel) que dans les domaines réglementaires ou dans l'interprétation des résultats. En effet, la plupart de ces techniques sont encore du domaine de la recherche, avec une standardisation insuffisante pour une diffusion large à des personnes insuffisamment formées.

Validations internes et externes

10. Afin de maintenir la compétence mise en place, des techniques de validation doivent être prévues :

- (i) Validation interne par la mise à disposition de témoins positifs sécurisés et des essais réguliers des techniques et protocoles. Il s'avère que les possibilités actuelles, même avec le soutien d'instances internationales, de se procurer des témoins positifs nécessaires sont très limitées et que les demandes adressées à des laboratoires de référence ne sont pas suivies d'effet. La plupart des laboratoires de recherche travaillant sur ces sujets sont actuellement dépendants d'instances gouvernementales ou nécessitent de rentrer dans le système de publication (avec la concurrence inhérente pour l'obtention de crédits de recherche) ou s'appuient sur une valorisation industrielle de leurs résultats.
- (ii) Validation externe par des contrôles de qualité inopinés sur des échantillons distribués par des laboratoires internationaux parfaitement identifiés.

Transport d'échantillons

11. Un des objectifs de la mise en place d'un réseau de laboratoires dans la perspective de développer la confiance dans les résultats obtenus sous-entend que les résultats obtenus par les différents laboratoires sont identiques. Cependant, il est difficilement envisageable de parvenir à diffuser l'ensemble des technologies, réactifs et protocoles, visant à une identification « fine » et parfaite des agents employés et ceci nécessite le recours à un certain nombre de laboratoires référents. Les échantillons doivent être transportés rapidement vers ces laboratoires pour confirmation.

12. Des normes existent actuellement pour le transport d'échantillons biologiques, définies par l'IATA. Cependant, le risque NRBC contient une valeur de risque particulière et de nombreux refus de transport sont à prévoir. Une analyse des conditions à mettre en place pour assurer l'acceptation du transport de tels échantillons est indispensable.

Modèles existants

13. Ces modèles sont nombreux et appartiennent à diverses institutions nationales et internationales :

- (i) Nationaux avec les laboratoires nationaux de référence.
- (ii) OMS, avec les laboratoires internationaux de référence.
- (iii) OTAN, avec la standardisation des conditions de prélèvement et l'accréditation de laboratoires.
- (iv) CCVINU, avec l'accréditation de laboratoires.

14. Cependant, il n'est guère dans les habitudes des biologistes de travailler en réseau, hors il s'avère que les biologistes sont en première ligne dans l'ensemble des problèmes NRBC. Ce problème d'indépendance des chercheurs en biologie est important à prendre en considération.

Les obstacles

15. Les obstacles sont nombreux :

- (i) Constitution d'un réseau international de laboratoires avec des laboratoires internationaux référents, indépendant structurellement et politiquement des structures de recherche existantes, avec des possibilités d'accès aux ressources biologiques et chimiques existantes.
- (ii) Développement d'une capacité de transport levant les réticences au transport d'échantillons contaminés.
- (iii) Mise à disposition de techniques, de réactifs et de méthodes perçues trop souvent comme favorisant la prolifération.
- (iv) Formation de techniciens à des méthodes considérées à tort comme proliférantes par les scientifiques.
- (v) Diffusion de réactifs potentiellement révélateurs des vulnérabilités nationales et internationales (en fait, plus dans l'imaginaire que dans la réalité).

Conclusions

16. Des travaux sont menés au niveau international, des réseaux de laboratoires internationaux dédiés existent, des travaux sont conduits sur la prolifération et des technologie duales. Les possibilités de partage technologique sont acceptables potentiellement. La nécessité de développer un réseau de laboratoires dédiés aux menaces NRBC est évidente, mais la structure pour les accueillir n'existe pas.

17. Une réflexion est nécessaire sur les conditions de mise en place d'un tel réseau dont l'existence est nécessaire et qui est scientifiquement faisable, sans difficultés majeures.

18. Les avantages en sont majeurs : harmonisation des capacités méthodologiques, établissement de mesures de confiance et création d'un réseau scientifique où le volontarisme et la coopération internationale sont les maîtres mots dans la définition des contre mesures adaptées.
